Élagage aux abords des réseaux électriques : la responsabilité des propriétaires et des locataires

ENEDIS procède régulièrement au dégagement et à l'élagage des espaces situés dans l’emprise des lignes électriques. Régulièrement, vous ne pouvez pas rater les quelques professionnels qui, équipés de tronçonneuses, casques et harnais, circulent sur la commune.



Ils procèdent à des coupes drastiques, sous la ligne à haute tension (y compris chez les particuliers qui ont été préalablement avertis par courrier), nécessaires pour assurer la continuité du réseau.

Pour rappel, **la maîtrise de la végétation aux abords de réseau électrique est de la responsabilité des propriétaires et des locataires.**

Les copeaux de bois issus de ces tailles, sur le domaine public, seront utilisés par le service des espaces verts de la Ville dans le cadre d’**une démarche raisonnée durable autrement appelée “gestion différenciée”** ; démarche qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins, en tenant compte des spécificités de chaque site et en leur conservant une vocation esthétique et d'accueil du public. En résumé, c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire mais aussi peu que possible.